



Communication CLD du 31 mars 2021

L'enquête publique sur le programme de rééquilibrage tant attendu du lit de la Loire entre Les Ponts-de-Cé et Nantes sera ouverte du jeudi 1^{er} avril au vendredi 7 mai...

Branle-bas de combat pour la Loire de demain !

La Loire a besoin de tous ses amis pour légitimer ce programme exemplaire visant pour la première fois à amorcer le rééquilibrage et la renaturation du fleuve bouleversé par les interventions humaines, à l'exemple de la ligne d'eau d'étiage qui s'est abaissée de 1 à 4 m d'amont en aval depuis 1900, et surtout dans les années 1970 où s'est produite une chute de niveau brutale et catastrophique (2 mètres à Ancenis-Oudon entre 1971 et 1978).

🔍 En cause, les aménagements du 20^e siècle : chenalisation de la Loire navigable (1904-1924), calibrage et surcreusement continu de l'estuaire aval, création d'un bassin à marée « chasse d'eau » à l'amont de Nantes, dragages démesurés, suppression de seuils structurants en 1975-1976 (Bellevue, Folies Siffait) engageant la responsabilité de l'Etat...

Rien n'est jamais gagné, même pour ce projet d'intérêt public majeur... Pour cette dernière étape à franchir avant une mise en œuvre jusqu'en 2025, **nous demandons à tous les ligériens attachés à la préservation de « la grande rivière » de participer à l'enquête publique pour affirmer leur soutien à cette « réparation »** et ne pas laisser le champ libre aux seuls détracteurs comme c'est souvent le cas dans ce type d'enquête...

🔍 **Le programme d'interventions est fondé sur deux principes** : l'ouverture de la section d'écoulement (raccourcissement et abaissement des épis ou suppression, ouverture contrôlée des bras) et la réduction de la pente (rétablissement du seuil naturel de Bellevue). L'objectif est de remobiliser le sable fixé entre les épis ou dans les bras et de favoriser son dépôt dans le chenal incisé, du fait du ralentissement général du courant et de la perte de charge provoquée par le palier de Bellevue... Ce premier programme de rééquilibrage du fleuve s'inscrit dans la durée, jusqu'en 2035 au moins, prévoyant des suivis, des adaptations et des évolutions (seconde phase complémentaire annoncée, définition en cohérence d'un programme « Estuaire aval »)...

Pour votre information, voici la position de notre comité qui s'est mobilisé sans relâche pour obtenir un programme de rééquilibrage intégré au fleuve depuis 2005 :

Conformément aux objectifs de sa charte, le CLD soutient résolument la première phase de ce programme exemplaire par sa réflexion et sa concertation, MAIS À SEULE CONDITION qu'elle soit réalisée dans sa « COMPLÉTUDE », le programme d'actions conjuguées n'ayant de sens que si toutes les actions sont réalisées pour permettre la remobilisation du sable et sa rétention dans l'incision du lit, en particulier le rétablissement du seuil naturel de Bellevue.

Pourquoi cette condition expresse ?

Contrairement à notre demande insistant pour que le rétablissement du seuil aval soit le préalable à la remobilisation du sable, le calendrier a dû être inversé pour des raisons administratives, techniques et financières (seuil programmé en 2023-2024 après le remodelage des deux sections amont). **Il est donc impératif que le rétablissement de Bellevue soit garanti**, car il serait aberrant de libérer les stocks de sables « fossiles », de production non renouvelable car liée aux glaciations du Quaternaire, sans se préoccuper de leur rétention avant d'arriver dans l'estuaire surcreusé, alors que c'est le moyen retenu pour relever la ligne d'eau d'étiage... D'autant que des prétextes peuvent toujours remettre en cause la réalisation de ce palier essentiel, compte tenu de son coût et de craintes instinctives de certains riverains vis-à-vis des crues malgré les modélisations, ou même de naturalistes doctrinaux refusant par principe tout aménagement sur le fleuve, y compris ceux destinés à corriger les lourds impacts des aménagements précédents...

Le rétablissement en rive droite du chenal sur la passe rocheuse de Bellevue (conservée dans l'état de 1974) a été optimisé pour respecter un cahier des charges contraignant, parmi lesquelles la non-aggravation des crues, la continuité hydraulique pour le passage des bateaux et des poissons migrateurs... Si nécessaires, des adaptations et des compléments sont toujours possibles, à l'exemple de la passe à poissons nouvellement intégrée par précaution dans le duit submersible en rive gauche.

A vous de jouer pour légitimer le programme et demander sa réalisation intégrale.

La Loire de demain compte sur votre témoignage pour porter sa voix et les enjeux essentiels du rééquilibrage : paysage, biodiversité, ressource en eau, pêche, agriculture, cadre de vie, tourisme...

Toutes les informations au verso pour participer à l'enquête publique >>>

Enquête publique

Préalable à l'autorisation environnementale unique

Votre contribution est primordiale !

✚✚ **Les dates : du jeudi 1^{er} Avril au vendredi 7 mai**

Où s'informer ou consulter le dossier ?

- <https://reequilibrage-loire.vnf.fr>
- Site dédié à partir du 1^{er} avril : <http://reequilibrage-loire-vnf.enquetepublique.net>
- **En support papier et sous forme numérique** dans les sept mairies notées ci-dessous.

✚✚ **Comment participer ?** (Durant le temps strict de l'enquête) – Toutes les contributions seront enregistrées dans un registre dématérialisé et portées à la connaissance du public.

- **Par courrier** à Monsieur le président de la Commission d'enquête – Hôtel de ville – Place Foch – CS 30217, 44156 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON Cedex
- **Par courriel** : reequilibrage-loire-vnf@enquetepublique.net (taille limitée à 3Mo)
- **Sur un registre ou avec un commissaire** dans les mairies suivant les conditions d'accueil du public (se renseigner et respecter les conditions sanitaires – masque et stylo personnel) :
 - ☞ Ancenis-Saint-Géréon (siège de l'enquête)
 - ☞ Mauges-sur-Loire (La Pommeraye)
 - ☞ Ingrandes-Le Fresne sur Loire (mairie et mairie déléguée)
 - ☞ Orée d'Anjou (Drain)
 - ☞ Saint-Julien-de-Concelles
 - ☞ Sainte-Luce-sur-Loire
- **Sur les sites**
 - ☞ <http://reequilibrage-loire-vnf.enquetepublique.net> (le plus simple !)
 - ☞ <http://www.loire-atlantique.gouv.fr> (rubrique enquête publique)
 - ☞ <http://www.maine-et-loire.gouv.fr> (rubrique ?)
- **Par échanges** avec le commissaire enquêteur (MM. D. Lesort, J-C. Havard, P. Piquet)

✚✚ **Les dossiers, les analyses et avis émis ?**

- Par l'Autorité environnementale
- Par le Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature (CSRPN)
- Par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)
- Par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN)
- Le mémoire de réponse du maître d'ouvrage (VNF)
- ...

« Vive » la Loire, ouvrons-lui les bras !